



HAL
open science

Mandrin au miroir des écrits de son temps : intrépide contrebandier ou brigand scélérat ?

Sylvie Mouysset

► **To cite this version:**

Sylvie Mouysset. Mandrin au miroir des écrits de son temps : intrépide contrebandier ou brigand scélérat ?. Valérie Sottocasa. Les brigands. Criminalité et protestation politique (1750-1850), Presses universitaires de Rennes, pp.19-34, 2013, Histoire, 978-2-7535-2182-7. hal-00964961

HAL Id: hal-00964961

<https://hal.science/hal-00964961>

Submitted on 4 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mandrin au miroir des écrits de son temps : intrépide contrebandier ou brigand scélérat ?

Sylvie Mouysset

Mandrin au miroir des écrits de son temps : intrépide contrebandier ou brigand scélérat ? dans Valérie Sottocasa (dir.), *Les Brigands. Criminalité et protestation politique (1750-1850)*, Rennes, PUR, 2013, p. 19-34.

Version pré-print

Mandrin a longtemps échappé à la vigilance des *gapians* postés sur sa route pour le surprendre. En revanche, il ne s'est jamais dérobé au regard des témoins de son temps qui ont longuement décrit ses courses et facéties. Ceux-ci l'ont saisi à maintes reprises, tel un furet, dans une histoire où réalité et légende ont façonné un personnage, « mangeur des mangeurs », « fameux corsaire sur terre », brigand à la « bonne mine » ou de « belle humeur ».

Dans un article publié en 1979, Hans-Jürgen Lusebrink a très précisément commenté les représentations sociales de la criminalité au XVIII^e siècle à travers l'exemple de Mandrin¹. Il n'a cependant pas abordé le dernier maillon de la chaîne de l'écriture, celui de textes ordinaires rédigés au quotidien par des hommes soucieux d'inscrire sur le papier les faits notables et comptables de leur vie familiale et privée². Et c'est précisément à ce chaînon manquant de la réflexion de l'historien allemand que nous allons nous intéresser aujourd'hui, en essayant d'y retrouver les traces du passage de Mandrin. L'entreprise est osée car le nombre de textes recensés à ce jour semble insuffisant pour bâtir quelque raisonnement fiable sur les représentations sociales et mentales du contrebandier le plus populaire de son temps. Mais elle mérite sans aucun doute d'être tentée, en forme de piste ouverte sur des recherches à venir et aussi de contrepoint aux travaux de l'historien Lusebrink. De fait, il s'agira de réfléchir non plus seulement à la production de l'événement Mandrin, mais aussi à sa réception au quotidien, grâce à une documentation

¹ Lusebrink H.-J., « Images et représentations sociales de la criminalité au XVIII^e siècle : l'exemple de Mandrin », *RHMC*, t. XXVI, 1979, p. 345-364.

² Un groupe de recherche réuni autour de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu - le GdR 2649 (CNRS) sur « les écrits du for privé du Moyen Âge à 1914 » - prépare un inventaire national des écrits ordinaires, en partenariat avec les Archives de France ; celui-ci sera interrogeable en tous sens et l'on pourra bientôt, grâce à lui, suivre les exploits de Mandrin au cœur du for privé. Pour avoir une idée du chantier en cours, voir le site suivant : www.ecritsduforprive.fr. Voir également les actes de colloques organisés par le GdR 2649 : Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J. (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005. Cassan M., Bardet J.-P., Ruggiu F.-J. (dir.), *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, Limoges, PULIM, 2007. Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J., *Les écrits du for privé européens*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010.

domestique d'autant plus intéressante qu'elle n'a pas vocation à être publiée. Le brigand a fait couler beaucoup d'encre : les écrits du for privé – diaires, livres de comptes et de raison, correspondances et papiers divers – figurent en aval du long processus de diffusion de l'information dont nous dessinerons d'abord succinctement le fil afin d'appréhender au mieux les modes et sources d'inspiration d'écrivains sans qualité qui ont évoqué Mandrin dans leurs registres. Dans un second temps, et après une lecture attentive de ces sources singulières, nous souhaitons cerner quelques éléments moins connus d'une histoire de Mandrin au ras du sol, construite au jour le jour par ceux qui ont vu l'homme, en ont entendu parler, ou l'ont tout simplement rêvé !

Un Mandrin de papier, au fil des plaintes, libelles et autres oraisons

« Peut-être n'a-t-on jamais vu un brigand faire autant de bruit pendant sa vie et à sa mort. On ne parloit que de lui dans toutes les assemblées, en Allemagne, en Espagne, etc. ; les gazettes françaises et étrangères n'étoient remplies que de ses faits. Bien des gens se sont empressés d'écrire après sa mort sur ses expéditions, de faire des chansons, qui se vendoient ce que l'on vouloit³. »

Véritable phénomène éditorial en son temps, selon les propos de son contemporain valentinois Michel Forest, d'innombrables représentations scripturaires et iconographiques de Mandrin ont immédiatement relayé les hauts faits du contrebandier occupé à vendre son tabac et ses mousselines, à mettre à mal les activités de la Ferme générale et à déjouer les pièges sans cesse tendus par la maréchaussée⁴. Lui et sa bande ont ainsi fait la « Une » des gazettes durant de longs

³ Forest M., *Chroniques d'un bourgeois de Valence au temps de Mandrin*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980, p. 38-44.

⁴ Ce kaléidoscope imprimé des aventures de Mandrin, qui a perduré bien au-delà de la fin tragique de son héros, a tout d'abord intéressé les historiens passionnés de brigandage, tels Frantz Funck-Brentano et René Fonvielle, dont l'un des mérites principaux est d'avoir rassemblé un important *corpus* de sources écrites et iconographiques : Funck-Brentano F., *Mandrin, capitaine général des contrebandiers*, Paris, Hachette, 1908 ; Fonvielle R., *Mandrin*, Grenoble, TAILLEFER, 1975. Ceux-ci ont bénéficié des recherches érudites d'historiens locaux qui ont patiemment réuni les éléments d'une très imposante bibliographie mandrinienne : Maignien E., *Bibliographie des écrits relatifs à Mandrin*, Grenoble, Baratier, 1890 ; l'ouvrage comporte 203 références relatives au célèbre brigand. Contemporain de Maignien, Octave Chenavaz, maire radical de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (1892-1895), puis député de l'Isère (1895-1910), s'est également passionné pour l'histoire de Mandrin et a légué un important fonds documentaire à la Bibliothèque de Grenoble. Malgré tout et sauf exception, le cas Mandrin a, semble-t-il, davantage captivé les romanciers en mal d'histoire que les historiens eux-mêmes, lesquels ont peut-être renoncé à démêler les fils réels et mythiques de l'épopée du (trop) célèbre brigand. Fort heureusement, ils n'ont cependant pas tous déserté ce champ prometteur de l'histoire sociale : Hans-Jürgen Lusebrink, professeur à l'Université de Bayreuth, a notamment proposé une analyse très fertile des images et représentations sociales de la criminalité au XVIII^e siècle. Lusebrink H.-J., « Images et représentations sociales de la criminalité au XVIII^e siècle : l'exemple de Mandrin », *art. cit.* Il est également l'auteur d'une très utile édition critique de quelques *Histoires curieuses et véritables de Mandrin*, documents extraits pour la plupart du catalogue de la bibliothèque bleue : Lusebrink H.-J., *Histoires curieuses et véritables de Cartouche et de Mandrin*, Paris, Montalba, 1984.

mois – du début de l’an 1754 au mois de mai 1755 – et donné matière à une foison de livrets, de complaintes, de tragi-comédies et autres *histoires curieuses et véritables*⁵.

« L'événement Mandrin » repose ainsi sur un complexe ensemble documentaire qui a nourri l'imaginaire de ses contemporains et forgé en un peu plus d'un siècle le profil du « bandit social » cher à E. Hobsbawm⁶. Grâce aux travaux d'Hans-Jürgen Lusebrink, on peut esquisser l'inventaire des genres qui ont façonné l'image d'un personnage d'une « fascinante ambiguïté », tantôt scélérat, tantôt brigand au grand cœur, et plus souvent encore les deux à la fois.

Les hauts faits de Mandrin sont tout d'abord rapportés en temps réel dans les pages des gazettes françaises et étrangères qui tiennent leurs lecteurs informés de façon régulière : le *Courrier d'Avignon* et la *Gazette d'Utrecht* consacrent un tiers de leurs colonnes au célèbre brigand en mai et juin 1755⁷. Journaux et almanachs sont très vite relayés par l'édition des premiers ouvrages biographiques : le *Jugement souverain* et le *Précis de la vie de Louis Mandrin* paraissent dans le sillage immédiat de l'exécution, dès le mois de mai 1755. Officielles ou officieuses, ces publications sont les matrices de ce qui forme selon Lusebrink « la chaîne référentielle, c'est à dire l'ensemble des événements se rapportant à Mandrin qui étaient publiquement connaissables à l'époque. Cette chaîne est reprise, de différentes manières, dans les textes ultérieurs et constitue la base de leurs trames narratives⁸ ». Dans le même temps, une multitude de pièces volantes constituées de textes non narratifs circulent sous forme de chansons ou de poèmes transmis par voie orale, qui touchent ainsi un très large public. Si la trame référentielle reste quasiment inchangée à partir des textes fondateurs, privilégiant les hauts faits de Mandrin et sa fin tragique, les maillons de la chaîne ne transmettent pas forcément le même message et le discours oscille, selon l'intention d'auteurs restés le plus souvent anonymes, entre hagiographie pure et condamnation sans appel. Une vague de textes favorables à Mandrin, tels *l'Oraison funèbre* ou le *Testament politique*, reflète le soutien populaire dont ont bénéficié les contrebandiers, et construit l'image du héros positif « qu'un chacun plaint, que tout le monde regrette et à qui une infinité de gens voudroient racheter la vie de leur propre sang⁹ ». Face à cette offensive qui érige Mandrin en « ami des citoyens », le pouvoir royal tente de contrôler strictement l'information sur les exploits du bandit. La censure et la mise au pilon du *Testament politique* précèdent de peu la diffusion d'une version officielle de l'histoire de Mandrin, obscur

⁵ Voir les travaux précités de H.-J. Lusebrink. Huss V. (dir.), *Louis Mandrin, malfaiteur ou bandit au grand cœur ?* Grenoble, Musée Dauphinois, 2005.

⁶ Hobsbawm E., *Les bandits*, Paris, Maspéro, 1972.

⁷ Lusebrink H.- J., « Images et représentations... », *op. cit.*, p. 359.

⁸ *Ibid.*, p. 361.

⁹ Goudar A., *Testament politique de Louis Mandrin, généralissime des Troupes de Contrebandiers, écrit par lui-même dans sa prison*, Valence, 1755, p. 2-3, cité par Lusebrink H.- J., *Histoires curieuses*, *op. cit.*, p. 36.

malfrat né d'une famille peu estimable et auteur d'exactions et de meurtres sans nombre. La figure du brigand repentant achève le portrait d'un anti-héros dont les jeunes lecteurs ne doivent surtout pas suivre l'exemple¹⁰. Cette nouvelle *doxa* est la base de textes populaires édités par la Bibliothèque bleue : ainsi la *Mandrinade, ou histoire curieuse, remarquable et véritable de la vie de Louis Mandrin*, fait-elle de celui-ci un scélérat, un monstre « plus semblable à un bouc qu'à un homme¹¹ ». D'autres textes proposent un portrait plus nuancé, voire ambivalent du personnage : « cette représentation littéraire, bien que fondée sur la version officielle, renoue, afin de toucher un large public populaire, avec deux modèles traditionnels de description du héros criminel, modèles empreints à la fois de fascination et de terreur¹². » Lusebrink a patiemment étudié la circulation des textes et des thèmes « bleus » au sein des différents groupes sociaux de lecteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume. Il a pu observer, dans la longue durée des représentations populaires du crime, un mouvement de politisation croissante marqué par la transformation du criminel en vecteur de revendications sociales de l'époque, et ce dès la fin du XVIII^e siècle. Son analyse n'oublie certes pas la place prépondérante de l'oralité dans la confection comme dans la transmission de l'image du brigand. Elle se heurte cependant, selon lui, à la rareté des témoignages. Or, qu'en est-il de la réception de ces nouvelles contrôlées ou non par le pouvoir royal, transmises par écrit et relayées par la parole ? Et cette réception ne participe-t-elle pas, dans une certaine mesure, à la reformulation de l'image du contrebandier ? L'historien allemand s'est précisément arrêté à la lisière de cette réflexion, ne franchissant pas le seuil d'un autre océan, celui des manuscrits domestiques¹³. Afin d'élargir le spectre du questionnement sur les représentations sociales du brigand, il faut alors se mettre en quête d'un « Mandrin ordinaire » sous la plume de scribes qui furent ses contemporains et qui ont peut-être gardé quelque mémoire de ses hauts faits, dans l'intimité de leur for privé.

Les écrits domestiques offrent un matériau documentaire composite, plus ou moins accessible et plus ou moins riche d'informations extra-familiales selon le genre, mais aussi selon les choix subjectifs de leurs scripteurs. On a relevé le faible intérêt des élites pour le « cas Mandrin », sauf exception. La correspondance de Voltaire fournit l'exemple significatif d'un engouement rapidement émoussé : « On nous avait mandé, écrit-il le 16 janvier 1755, que Mandrin devenait un illustre brigand. Mais cela ne se confirme pas. Il n'y aura donc d'illustre brigand que sur mer¹⁴ ».

¹⁰ Lusebrink H.-J., *Histoires curieuses, op. cit.*, p. 38-39.

¹¹ *Ibid.*, p. 39.

¹² *Ibid.*, p. 40.

¹³ Lusebrink H.-J., *Histoires..., op. cit.*, p. 62 : « Rares sont les témoignages de cette prise de parole du peuple – tels les récits écrits par des auteurs issus eux-mêmes du milieu populaire – qui ont pu parvenir jusqu'à nous... ».

¹⁴ Voltaire, « Lettre à M. Tronchin, 16 janvier 1655 », *Correspondance*, Oxford, Voltaire Foundation, vol. XIX, p. 394.

Deux semaines plus tard, l'auteur de *Candide* referme le dossier à peine entrouvert, informant la duchesse de Saxe-Gotha que « le général Mandrin n'est pas si puissant qu'on me l'avait dit. Il faut toujours rabattre beaucoup de toutes les nouvelles¹⁵ ». À l'exception du Marquis d'Argenson qui guette son furet au jour le jour, l'élite intellectuelle ne juge pas les exploits du brigand dignes d'intérêt¹⁶. Un bref sondage dans les Mémoires rédigés à cette période confirme l'absence du contrebandier dauphinois au fil de pages qui consacrent pourtant de longs passages à l'histoire politique contemporaine : « un événement comme Mandrin, signe de sédition et de “contre-conduites” populaires, révélateur de misère, ne pouvait pas s'intégrer dans une “bataille des Lumières” visant à une réforme pénale, contrairement aux affaires Calas, La Barre et Sirven¹⁷. »

Si les turpitudes de Mandrin ne passionnent pas l'élite, qu'en est-il du commun ? Qu'en pense le lectorat de la littérature bleue, friand d'histoires où le héros esquive les pires chausse trappes de ses poursuivants, amateur de « récit(s) de faits vrais ou donnés pour tels, d'actions mémorables, de choses dignes de mémoire » selon la définition du mot « histoire » par Trévoux. Les éditions successives des *best-sellers* de la Bibliothèque bleue témoignent de la popularité du brigand¹⁸. Lus ou entendus, les détails de ses aventures sont très vite connus d'un large public, par le biais des livrets bleus, mais aussi des gazettes, des poèmes et chansons imprimés à Troyes ou ailleurs, et colportés dans tout le royaume¹⁹. On peut alors espérer saisir quelque écho des « bruits » de Mandrin et de sa bande sous la plume d'auteurs plus modestes que les mémorialistes, scribes obscurs qui inscrivent leurs comptes et plus largement la mémoire familiale dans de petits carnets cousus de mauvais papier.

Les livres de raison sont certes avant tout des écrits dédiés à la comptabilité domestique, comme le rappelle opportunément Antoine Furetière dans son *Dictionnaire universel*²⁰. Une minorité de ces cahiers échappe cependant à la stricte logique du « livre de maison » : leur horizon n'est pas, en effet, forcément limité à la seule conservation des données d'état civil et des différents contrats modifiant le patrimoine familial, autrement dit à cette « poussière

¹⁵ *Ibid.*, p. 423, cité par Lusebrink H.-J., *op. cit.*, p. 12.

¹⁶ D'Argenson R.-L., *Journal et mémoires*, Paris, Renouard, 1867, 9 volumes. Antoine M., *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989.

¹⁷ Lusebrink H.-J., « Images... », *op. cit.*, p. 361.

¹⁸ Morin A., *Catalogue descriptif de la bibliothèque bleue de Troyes*, Genève, Droz, 1974. Fleuret F., *Cartouche et Mandrin d'après les livres de colportage*, Paris, Librairie de Paris, 1932. Lusebrink H.-J., *Histoires curieuses...*, *op. cit.*

¹⁹ Chartier R., *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba, coll. « Bibliothèque bleue », 1982. Lançon P., « La littérature de gueuserie : les brigands à travers le livre et l'estampe », *Brigands en Rouergue, XI^e-XIX^e siècle*, Rodez, Société des Lettres de l'Aveyron, 1993, p. 103-122.

²⁰ « Livre de raison est un livre dans lequel un bon mesnager ou un marchand escrit tout ce qu'il reçoit et despense pour se rendre compte et raison à luy mesme de toutes ses affaires ». Furetière A., *Dictionnaire universel*, Rotterdam, 1690, article « Livre ».

d'événements personnels » chère à Gaston Bachelard, dont l'amoncellement dessine la vie quotidienne de chacun²¹. L'écriture de l'infra-ordinaire²² est ainsi parfois truffée de faits extraordinaires qui frappent le scripteur au point que celui-ci juge bon d'en préserver les termes essentiels dans son mémorial domestique²³. Faits saillants dans un registre où domine l'énoncé en boucle « d'événements de faible intensité²⁴ », ces données exotiques perturbent le cours ordinaire des choses et trahissent le désir du scripteur d'inscrire la *saga* familiale dans un temps historique qui déborde et recouvre largement le temps généalogique. Michel Cassan a récemment recherché l'impact de l'assassinat d'Henri IV dans le for privé des Français du premier XVII^e siècle²⁵. On peut tenter la même expérience avec les aventures de Mandrin et se demander si elles appartiennent ou non à ces « choses mémorables » peu ou prou intégrées au patrimoine mémoriel de la famille.

Pour l'heure, un choix de textes significatifs permettra de saisir les traits principaux du brigand sous la plume de scribes qui n'ont pas souhaité donner la moindre publicité à leur désir de mémorisation²⁶. Certains écrits sont bien connus grâce à de belles éditions critiques, tels le journal du compagnon vitrier parisien Ménétra et la chronique du Valentinois Michel Forest²⁷. Les manuscrits du scribe du marquis d'Aubais, Pierre Prion, fournissent de même des éléments tout à fait passionnants sur le Dauphiné, Mandrin et les brigands. Les papiers du laboureur vendômois Pierre Bordier recèlent aussi quelques informations du plus grand intérêt à leur propos. D'autres registres, tels ceux du rouergat Joseph Roquier, curé érudit de Thérondeles, apportent de longs commentaires assez inattendus sur Mandrin et ses disciples²⁸.

Avant de découvrir le contenu de ces incrémentations historiques au cœur du for privé, gardons à l'esprit que ce genre de pérennisation de l'événement est moins rare qu'il n'y paraît dans les

²¹ Bachelard G., *La dialectique de la durée*, Paris, PUF, 1950, p. 35.

²² Pérec G., *L'infra-ordinaire*, Paris, Librairie du XXI^e siècle, 1989.

²³ Mouysset S., *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison* (France, XV^e-XIX^e siècle), Rennes, PUR, 2007.

²⁴ Sur la notion d'événement de faible intensité, voir Veyne P., « L'interprétation et l'interprète. À propos des choses de la religion », *Enquête*, n° 3, 1996, p. 160-180.

²⁵ Cassan M., « L'assassinat d'Henri IV d'après un corpus de livres de raison français », Bardet J.-P. et Ruggiu F.-J. (dir.), *Les écrits du for privé européens, op. cit.*

²⁶ À ce jour, seul un échantillon de références mandriniennes sera présenté ici, glanées au fil de lectures buissonnières et intuitives dans les écrits du second XVIII^e siècle. L'enquête sera plus fiable dès que nous disposerons de l'inventaire national des livres de raison, instrument de travail rêvé par Robert Mandrou en 1961 et très prochainement disponible, grâce à l'œuvre collective des membres du GdR « for privé ». Voir note 2.

²⁷ Roche D., *Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998 [1982] ; Forest M., *Chroniques d'un bourgeois de Valence au temps de Mandrin*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

²⁸ Roquier J.-F., *Catalogue des évêques de Rodez* (XVIII^e siècle), manuscrit inédit conservé à la Société des Lettres de l'Aveyron. Joseph Roquier (1707-1794), fut curé de Thérondeles de 1733 à 1780.

écrits ordinaires. Pareil geste n'est donc pas, loin s'en faut, réservé à une élite cultivée qui maîtriserait à la fois le cours et la connaissance de l'histoire. Les nouvelles sont connues et saisies sur le vif, avec parfois un léger décalage et une sensible marge d'erreur. L'énoncé est souvent bref, descriptif et purement informatif ; il n'est quasiment jamais l'objet d'un commentaire analytique approfondi. Le style est pointilliste, les faits sont généralement dissociés d'un contexte général dont l'auteur ne semble pas vraiment avoir une conscience claire. Autrement dit, il s'agit avant tout pour lui de recenser des actes mémorables, des monuments constitutifs d'un patrimoine symbolique partagé par les membres du groupe, que ceux-ci en soient les acteurs, les spectateurs ou plus souvent encore les témoins éloignés. De fait, priorité est donnée aux nouvelles sensationnelles qui surgissent de la banalité quotidienne et peuvent surprendre le lecteur. Tout comme l'assassinat du roi ou les récits de femmes pendues en place publique, de rivière gelée sur laquelle on peut marcher à pied sec ou de cerises hâtives cueillies un 25 avril, les hauts faits de Mandrin alimentent le répertoire des nouvelles insolites et rares, situées hors contexte familial. Ces motifs d'étonnement rompent le quotidien et permettent à celui qui en prend note de mieux se souvenir du temps qui passe : « c'était au temps où Mandrin fut roué à Valence », pourra-t-il dire quelques années plus tard. L'insertion d'événements forains permet de baliser le récit de chronotopes efficaces qui scandent l'existence du scripteur et facilitent la remémoration du passé familial²⁹.

Revenons à Mandrin : nos témoins ont tous eu connaissance de ses exploits et jugé bon d'inscrire son nom dans les feuillets de leur registre domestique. Il semble difficile, à première vue, de connaître les raisons précises de ce choix. En revanche, leurs témoignages, auxquels seront associés les commentaires d'Argenson ainsi que quelques extraits de correspondance administrative ou privée, dessinent un portrait du contrebandier dont on va maintenant tenter de cerner les principaux contours.

Figures de Mandrin au cœur du for privé

Pierre Prion, scribe du marquis d'Aubais, reste muet sur Mandrin dans le manuscrit dit « de Rodez » dont Orest Ranum et Emmanuel Le Roy Ladurie ont publié de larges extraits³⁰. En revanche, il inscrit deux lignes à son sujet dans sa *Chronologiette*, chronique de sa vie tenue au quotidien³¹. Ainsi peut-on lire à la fin du mois de mai 1755 : « Le 28 [surchargé 26] may on

²⁹ Le chronotope ou « temps-espace » est une catégorie de forme et de contenu basée sur la solidarité du temps et de l'espace dans le monde réel comme dans la fiction romanesque. Mouysset S., *Papiers de famille, op. cit.*, chapitres 4, « Livre de raison et autobiographie », et 6, « Les temps de l'écriture ».

³⁰ Le Roy Ladurie E., Ranum O., *Pierre Prion scribe*, Paris, Gallimard, 1985.

³¹ Le Roy Ladurie E. et Roger J.-M. (éd.), *Un village en Languedoc, la Chronologiette de Pierre Prion (1744-1759)*, Paris, Fayard, 2007. Avant la publication très récente de cet ouvrage, j'ai eu la chance de consulter le manuscrit de la *Chronologiette* et renvoie donc le lecteur à ses feuillets dans les citations qui suivent.

apprend de Valence que le Sr Mandrin fameux corsaire sur terre y fut mis sur la croix St André avec ses deux valets³² ». On pourrait croire ici que Prion répond élégamment à Voltaire : s'il est vrai qu'il n'est d'illustre brigand que sur mer, Mandrin est alors un fameux corsaire sur terre ! La nouvelle de son exécution est brève, mais le ton est élogieux. La sobriété de l'énoncé peut surprendre, on la retrouve chez le laboureur vendômois Pierre Bordier lorsque ce dernier note approximativement l'événement du 26 mai : « Il a été pris environ la St Jean et fait périr de mort, et beaucoup de sa troupe³³ ». Jean Vassort, éditeur du texte de Bordier, souligne l'évidente différence de ton entre cette sèche notice et celle consacrée à l'attentat de Damiens : « il est donc clair que dans ce cas le supplice n'est en rien perçu comme exemplaire par Bordier. Ce que retient ce dernier de Mandrin, c'est bien davantage le héros anti-fiscal que le rebelle défiant la justice royale³⁴. » De la même manière, si l'on feuillette la *Chronologiette* de Prion, on relève de semblables contrastes, et notamment une toute autre manière d'évoquer les brigands lorsqu'il s'agit de stigmatiser les pratiques de criminels hors la loi qui terrorisent la région :

« Tout le peuple d'Aubais accourut au secours, mais en vain, attendu que ces brigands avoient gagné du pied, la mauvaise action de ces inconnus picoreurs a jetté tout le lieu d'Aubais dans une des plus tristes consternations. Ces malheureux enragés, gagnés par Satan n'estant pas contens de leur assouvissement, ils se sont de suite transportés dans les terres du marquisat de Calvisson ; lorsqu'ils ont été près le moulin à vent de Vergeze, il ont enveloppé le nommé La Pierre chasseur dudit seigneur Marquis de Calvisson, ils l'ont tué de plusieurs coups de fusil. Cette victime abandonnée a porté ses boyaux entre ses mains, en cet état après avoir marché une centaine de pas, il est tombé mort. Ceux des premiers qui l'ont rencontré on trouvé que son chien luy séchoit son sang et le gardoit si fidèlement qu'on eu toute la peine à pouvoir s'approcher du pauvre mourant...³⁵ »

Si le ton est sobre, chez Bordier comme chez Prion à propos de Mandrin, alors qu'il peut être violemment réprobateur pour d'autres formes de délinquance, ces deux témoins s'interdisent peut-être la liberté d'avouer franchement leur empathie vis-à-vis du « fameux corsaire », mais lui accordent volontiers leur soutien tacite. Jacques-Louis Ménétra est nettement plus loquace et direct lorsqu'il exprime tout haut ce que certains officiers et commissaires du roi pensent tout bas : « Partout où je passais l'on n'en disait que merveille et même l'on parlait de ses bienfaits³⁶ ». En 1755, le curé auvergnat du village de Saint-Médard exprime sans retenue son

³² Prion P., *Chronologiette*, manuscrit, coll. privée, f° 230.

³³ Vassort J., *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières. Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 194-195.

³⁴ Vassort J., *Les papiers d'un laboureur...*, *op. cit.*, p. 194-195.

³⁵ Prion P., *Chronologiette*, *op. cit.*, f° 200, 18 février 1754.

³⁶ Roche D., *Journal de Ménétra*, *op. cit.*, p. 106-107.

admiration pour le brigand au grand cœur. Celui-ci s'épanche de façon assez inattendue dans son registre paroissial en y insérant la plainte suivante :

« Brave Mandrin,
Que ne fais-tu rendre bon compte,
Brave Mandrin,
A tous les malotrus de vin,
De sel, de tabac, qu'ils ont honte
De voler pauvre, riche et comte,
Brave Mandrin³⁷. »

Un autre clerc, Antoine d'Aurette, vicaire général du diocèse de Valence, confesse son dépit à l'intendant d'Auvergne, le 5 décembre 1754 : « Tout veut être Mandrin, et il sort de toute part gens qui veulent avoir été de sa société, ou qu'on dit en être³⁸ ». Que les plumes du for privé soient discrètes, délibérément admiratives ou inquiètes, c'est donc la figure du brigand populaire qui surgit sous leurs traits, celle véhiculée par chansons et plaintes, ainsi que certains livrets bleus.

De Mandrin, les scribes ne connaissent pas le visage et préfèrent s'attarder plus longuement sur le récit de ses hauts faits. Point de description physique, en effet, à partir des écrits du for privé consultés : les longs développements des gazettes et autres *mandrinades* qui décrivent un robuste gaillard de cinq pieds quatre pouces n'ont visiblement pas inspiré leurs lecteurs. C'est dans ses actes que s'incarne le personnage plus que dans les multiples portraits imaginaires pourtant largement diffusés sous forme d'estampes à trois sous³⁹. Le laboureur vendômois Pierre Bordier est ainsi frappé par le caractère professionnel des actions du capitaine général des contrebandiers qui sait se faire obéir de ses troupes, mène ses opérations avec adresse et minutie, surtout lorsqu'il tient tête à l'armée du roi :

« Il est arrivé du costé de Lyon et en plusieurs autres contrées, un nommé Jean-Baptiste Mandrin, contrebandier, qui a engagé environ 500 ou 600 hommes, auxquels il donne cent écus d'engagement, trente sols tous les jours à dépenser, et trois livres lorsqu'ils vont en campagne pour marauder. Il va à des bureaux, se fait donner de l'argent de force, quelque fois dix mille livres à la fois ; et il donne, pour dix mille livres qu'il prend, pour cent écus d'indienne ou tabac ou sel et autre marchandise défendue en France. Tous ses sujets ont chacun huit coups à tirer, sur eux à la fois. On dit que le Roi l'a fait chercher et a envoyé cinq cents hommes pour le trouver. Les ayant

³⁷ Vernier J.-J., *Mandrin et les Mandrinistes. Notes et documents*, Annecy, Aloy, 1899, p. 15.

³⁸ Lettre de l'abbé d'Aurette à l'intendant d'Auvergne, 5 déc. 1754, d'après Vernière A., *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez (1754)*, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1890, p. 10.

³⁹ Huss V., « Les portraits de Louis Mandrin au XVIII^e siècle », Huss V. (dir.), *Louis Mandrin, malfaiteur ou bandit ou grand cœur, op. cit.*, p. 83-100.

trouvé, ils [les hommes de Mandrin] on défait les cinq cents hommes et les ont tous tué et taillé en pièces ; et [Mandrin] règne toujours actuellement⁴⁰. »

Admiratif des tactiques du prince-brigand qui « règne toujours », Bordier souligne le comportement du parfait honnête homme qui offre généreusement un lot de marchandises prohibées contre les sommes extorquées. Son journal présente sa bande « sous un jour positif qui laisse deviner une certaine sympathie de son auteur pour le bandit rebelle⁴¹ ». Le curé rouergat de Thérondels est, lui aussi, impressionné par les qualités de chef militaire de Mandrin, et profite de son équipée en Rouergue pour raconter ses singulières façons d’agir :

« Le 29 juin 1754, il arriva à Rodez un fait singulier. Louis Mandrin, natif de St Geoirs, chef d’un grand nombre de faussauniers et contrebandiers, y arriva avec 24 de ses gens et 25 chevaux chargés de tabac et d’indienne. Ils avoient chacun un fusil à deux coups et quatre pistolets. Ils alloient deux à deux par toutes les rues de la ville et dans les principales maisons débiter leur marchandise. Ils obligèrent M. de Séguret de leur remettre quelques fusils qui avoient été enlevés à quelques-uns de leurs camarades quelque temps auparavant par les Maltotiers. Le Sr Raynal, Commis à Rodez pour le débit de tabac, les ayant fâchés, ils furent chez lui, lui enfoncèrent la porte de sa maison et l’obligèrent de prendre pour mille écus de leur tabac de contrebande. Personne n’osa leur rien dire, ni gardes, ni cavaliers de Maréchaussée : au contraire, ceux-ci, pour n’être pas connus, changèrent ce jour-là d’habit. Mandrin en auroit usé de même en plusieurs provinces, à Mende, à Brioude, à Crapone, à Montbrison, à Château de Joux, à Pont de Vellé, à Thiers, à Amberg, à Marsal, à Arlan, à la Chaise-Dieu, à Autun, à Beaune, à Châlon, à Rouanne &c. Il se fesoit craindre par tout. Mais il fut arrêté en 1755 et exécuté à Valence en Dauphiné⁴². »

La précision du récit, la qualité des données biographiques qui encadrent l’événement ruthénois et le souci de synthèse efficace – enfermant en quelques phrases deux ans de chevauchées dans des contrées voisines –, démontrent que Joseph Roquier inscrit ici un événement auquel il accorde une certaine importance. Il a sans doute glané ces nouvelles lors d’un séjour à Rodez, puis a pris le temps de les étayer, comme l’a fait Pierre Bordier, grâce à sa lecture assidue des gazettes⁴³. Soulignons au passage que le mot de « brigand » n’est jamais prononcé ici, ou alors toujours précédé de l’adjectif « fameux » qui en fait presque un compliment⁴⁴. Les scripteurs lui préfèrent en général le qualificatif plus fonctionnel de « contrebandier », non

⁴⁰ Vassort J., *Les papiers d’un laboureur...*, *op. cit.*, janvier 1755, p. 194.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Roquier J.-F., *Catalogue des évêques de Rodez*, *op. cit.*, f° 252-253.

⁴³ Le clergé rouergat du siècle des Lumières était abonné à la *Gazette* et au *Mercure de Hollande*, au *Courrier d’Avignon*, à la *Gazette de France*. Je remercie Pierre Lançon de m’avoir aimablement communiqué ce renseignement, d’après ses travaux sur *Libraires et imprimeurs à Rodez sous l’Ancien Régime*.

⁴⁴ Michel Forest, après avoir qualifié Mandrin de « contrebandier » en 1754, commence sa longue notice sur la fin de Mandrin par ces mots : « Le dimanche 11 du mois de mai 1755, le fameux brigand mandrin fut arrêté au château de Rochefort, près Saint-Genis, par les troupes de la Morlière qui commirent beaucoup de dégâts... ». Forest M., *Chroniques d’un bourgeois de Valence...*, *op. cit.*, p. 41.

criminogène sous leur plume, même s'il l'est de façon sûre pour les autorités⁴⁵. De même, ses compères ne sont pas plus stigmatisés que leur chef, qualifiés collectivement de « troupe », « d'hommes », voire de « sujets », termes qui renvoient de manière explicite au lexique royal.

Le personnage principal connaît donc bien son métier, il est adroit et presque honnête puisqu'il rend toujours ce qu'il prend, en forme d'échange de bons procédés⁴⁶. Aussi ne peut-il être qualifié de voleur par ses contemporains, encore moins de criminel ou d'assassin. En outre, il n'agit jamais seul, c'est là le second point fort relevé par les scripteurs qui soulignent volontiers le don d'ubiquité dont il fait preuve et le tissage serré de son réseau. Ici, ils sont cinq à six cents, là ils quadrillent la ville à vingt-quatre ou vingt-cinq. Ils circulent en bande, ce qui est le propre des brigands⁴⁷.

Les scribes insistent également sur le soutien complice de la population qui les accueille pour ainsi dire à bras ouverts, ainsi que le déplorent différents officiers chargés de contrôler ces hors-la-loi, tels le subdélégué de Nayrac⁴⁸ après la visite des Mandrins à Saint-Affrique. Une vingtaine d'années avant l'arrivée de Mandrin en Dauphiné, l'intendant de Fontanieu, s'exclamait déjà : « il n'est point de village qui puisse entreprendre d'arrêter les contrebandiers ni leur refuser retraite [...] outre qu'on ne doit pas cacher que tout le pays est pour eux⁴⁹ ». Au-delà de la sympathie mêlée de crainte qu'ils inspirent, d'autres liens, plus solides même s'ils sont moins visibles, sont parfois esquissés par les témoins oculaires. Tandis que d'Argenson évoque de possibles connivences avec la noblesse locale⁵⁰, Pierre Prion, lors de son passage à Viviers en Vivarais, suggère une intéressante collusion entre contrebande et religion réformée : « les ouailles de cet Eveché sont la moitié de la créance Parpaillotine et la plupart contrebandiers⁵¹ ». L'intendant de Languedoc évoque, lui aussi, le danger de pareille alliance : « Je craindrais que leurs nouveaux hôtes (les contrebandiers) ne leur fussent d'un grand secours (aux protestants) pour les guider et même pour les discipliner, comme ils en sont bien capables par la façon dont on

⁴⁵ Michel Forest signale par exemple l'exécution de six prévenus à Valence en février 1755, qui « allant au supplice, avaient tous derrière le dos l'écrêteau avec ces mots en gros caractères : Contrebandier, voleur, assassin, criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public ». Et Forest d'ajouter : « De la vie on n'a vu de telle boucherie ». *Ibid.*, p. 40.

⁴⁶ C'est aussi ce que raconte volontiers Quesné dans ses *Mémoires* d'après une anecdote rapportée par un ami : voir note 67.

⁴⁷ Furetière, *Dictionnaire universel*, Rotterdam, 1690, voir l'introduction générale de ce présent volume.

⁴⁸ Mouysset S., « Mandrin en Rouergue, un brigand populaire », *Brigands en Rouergue, op. cit.*, p. 61-92.

⁴⁹ Lettre de l'intendant du Dauphiné au Contrôleur général des Finances, BnF, ms fr. 8476, cité par R. Fonvielle, *Mandrin, op. cit.*, p. 68.

⁵⁰ D'Argenson R.-L., *Journal et Mémoires, op. cit.*, tome 8, p. 353, 7 octobre 1754 : « Il y a une armée de contrebandiers, au nombre de plus de deux mille hommes armés qui courent les provinces, principalement celle d'Auvergne. Ils en usent galamment avec la noblesse qui les soutient ; les commis de fermes sont impuissants à les arrêter, et l'on croit qu'il sera bientôt nécessaire d'y faire marcher les troupes. »

⁵¹ Prion P., *Manuscrit de Rodez, op. cit.*, f° 78-79.

voit qu'ils se sont défendus contre les troupes du roi⁵² ». Don d'ubiquité, entrelacs serré d'appuis et de complicités diverses qui permettent de tenir les armées du roi en respect en opposant la tactique diffuse de la guérilla à toute tentative militaire frontale de saisie de corps, tels sont les points saillants relevés aussi bien dans les écrits ordinaires que dans les correspondances administratives. Autrement dit, s'il est certes un errant, le contrebandier n'est absolument pas considéré par ses contemporains comme un exclu, rejeté des siens, de sa famille, des différents groupes d'appartenance qu'il aurait lui-même délaissés en prenant la route. Ce n'est donc pas en victime de « désaffiliation », au sens où l'entendent Sophie Wahnich et Robert Castel⁵³, qu'il apparaît sous la plume des témoins, bien au contraire.

Lorsqu'ils érigent Mandrin en victime, ils choisissent plutôt de mettre en valeur sa posture de héros, entouré et admiré de tous jusqu'à son dernier souffle ; s'agit-il là de dénoncer, sans pour autant l'écrire en toutes lettres, l'arbitraire d'un pouvoir qui se dit absolu ? Et d'afficher, au moins en privé, une certaine empathie avec le valeureux brigand ? Quelques jours après l'exécution du brigand, la Gazette de Hollande donne le ton en diffusant la nouvelle d'après une lettre envoyée par un témoin oculaire du supplice de Valence :

« Cette intrépidité qu'il avait fait paraître dans le cours de ses expéditions criminelles, et ensuite dans les fers, l'a accompagné jusque sur l'échafaud ; mais, dans ces derniers moments de sa vie, elle a changé d'objet, des sentiments de religion l'ont soutenue, et la fermeté du pénitent n'en a paru que plus admirable...⁵⁴ ».

Le marquis d'Argenson tente pourtant de se persuader que le furet dont il a patiemment suivi la trace pendant tant de mois a enfin jeté le masque de son intrépidité légendaire au moment fatidique : « Ce brave Mandrin est mort avec la mollesse d'une femme, il a pleuré, il a demandé pardon⁵⁵ ». Michel Forest et Mme de Bressac, qui ont tous deux assisté à l'exécution du fameux brigand, contredisent vivement cette version officielle pour le moins fantaisiste et partielle :

« Mais s'il a été intrépide dans toutes ses expéditions, à la tête de sa troupe, il ne le fut pas moins à sa mort. Il fit amende honorable à la porte de l'église Saint-Apollinaire, avec cet air fier et aussi martial qu'il avait lorsqu'il se battait, ce qui étonna tous les assistants [...]. Comme on le conduisait à l'échafaud, le père Gasparini s'attendrissait, ayant la larme à l'œil ; s'en apercevant, il

⁵² *Lettre de l'intendant du Languedoc*, Archives de l'Hérault, C 440 et 441, extrait cité par René Fonvielle, *op. cit.*, p. 68, mais dont la date reste approximative : 1753-1754.

⁵³ Wahnich S., « L'errant, entre liberté et exclusion. Archéologie d'une figure de l'exclu », *Politix* n° 34, 1996, p. 29-46. Castel R., « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », *Esprit*, 1991. À propos de la désaffiliation, S. Wahnich note que « ce qu'on nommerait ainsi exclusion aujourd'hui ne serait rien d'autre que la perte du lien qui unissait les prochains des communautés, qu'elles soient communautés familiales, communautés d'habitants, communautés de travail, communautés religieuses ». Wahnich S., *op. cit.*, p. 29.

⁵⁴ Lettre de Valence du 30 mai 1755, *Gazette de Hollande*, 17 juin 1755.

⁵⁵ D'Argenson, *Journal*, *op. cit.*, le 5 juin 1755, vol. 9, p. 21.

lui dit : Quoi ! Mon père, vous pleurez ? Moi, je ne pleure pas ! Pleurez donc pour tous deux. Ce n'est point la mort qui me fait de la peine, ni le jugement qu'on va exécuter, qui ne durera qu'un instant ; mais j'ai à subir celui de Dieu, qui décidera de mon sort pour une éternité⁵⁶. »

De l'intrépidité ou des pleurs, Mandrin a fait son choix et laisse l'éloquence des larmes à la foule qui accourt au spectacle, au prêtre qui recueille ses dernières volontés ou aux juges qui l'ont condamné à mort⁵⁷. Forest en fait un bon chrétien, insensible aux choses du monde, qui ne songe plus au destin martyr de son corps, mais au seul salut de son âme. En cela, sa vision reproduit fidèlement le cliché diffusé par les gazettes. Madame de Bressac, qui pourtant désapprouve les crimes de Mandrin, est elle aussi frappée par l'exceptionnelle bravoure du personnage : « Il mérite bien la mort. Mais ses talents ont été cause que tout le monde s'intéressait pour lui, surtout à Valence [...] Il fut à l'échafaud avec un courage admirable, se déshabilla lui-même et voulut faire un discours au peuple, mais la voix lui manqua⁵⁸. »

Les derniers gestes de Mandrin sont observés par un public massé nombreux pour assister au supplice ; Michel Forest dramatise alors la scène et donne aux derniers instants de son héros une résonance théâtrale digne des hauts faits de sa brève existence :

« Il vint à Valence, pour voir cette exécution, plus de six mille étrangers, de plus de quinze lieues à la ronde. Si Lyon avait su le jour de sa mort, il en serait venu un tiers ; mais on ne croyait pas qu'il fût sitôt exécuté, eu égard à ce que le roi de Sardaigne le demandait. Il y avait sur la place un monde à étouffer, sur les toits, tout autour des maisons, et on avait même des échafauds, qu'on louait douze sols par personne. Les portes de la ville furent fermées pendant l'exécution. Tout le régiment de Talaru prit les armes, ainsi que les bas officiers, et les brigades de la maréchaussée de Tournon et de Saint-Vallier l'accompagnèrent⁵⁹. »

Mandrin n'est pas mort sous les coups de la justice du roi : il survit dans la mémoire de ses contemporains, tel Jacques-Louis Ménétra qui le croise incidemment sur la route de Lyon... en 1762 :

« Et [je] marchai droit pour passer à Dijon [ou] sur la route de Mâcon j'aperçus l'avant-garde de Mandrin composée de vingt hommes et une demi-heure après je l'aperçus avec sa troupe étant à la tête Je le saluai il me le rendit Et tous les habitants de ces contrées , ne parlaient que de bien de lui Et [je] fus coucher au même endroit que l'on nomme la Maison Neuve et couchai en ce que l'on me dit après dans le lit où avait couché Mandrin Je continuai ma route [ou] toute la ville était encore en rumeur du passage de Mandrin où il s'était fait donner le vin de l'étrier ou ce que l'on

⁵⁶ Forest M., *op. cit.*, p. 43.

⁵⁷ D'après Mme de Bressac, son juge a effectivement écrasé quelques larmes : « M. Levet qui n'a pas le cœur tendre, a pleuré ». Lettre du 4 juin 1755 citée par Roger Canac dans son édition des chroniques de Michel Forest, *op. cit.*, p. 44, n. 24.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Forest M., *op. cit.*, p. 43.

dit dans le pays le vin d'honneur [Comme] ce que [pour] les rois de France leur sont présentés par les prévôts et échevins un genou en terre et dans une coupe d'or Cela a été une des plus fortes inculpations et [à propos] d'une pauvre malheureuse femme grosse qui fut tuée à Autun lorsque les habitants lui fermaient la porte Partout où je passais l'on n'en disait que merveille et même l'on parlait de ses bienfaits⁶⁰. »

Ménétra n'a certes pas salué Mandrin sept ans après la mort de ce dernier, mais il a sans doute approché une bande de malfaiteurs qui s'en réclamait en portant le nom générique de « Mandrins⁶¹ ». D'autres témoins, tels d'Argenson, Michel Forest, le rouergat Roquier ou encore Canler sous l'Empire, évoquent ces troupes dans leurs écrits, comme une forme de pérennisation ou de résurgence du phénomène, autant de « Mandrins au petit pied » qui entretiennent le souvenir de leur illustre aîné :

« Le supplice de Mandrin, ce fameux brigand, contre lequel la Cour avoit été obligée d'envoyer des troupes, n'intimida pas les contrebandiers de France. Il en paroissoit chaque été plusieurs bandes, tantot d'un côté, tantot de l'autre. On les appelloit tous Mandrins. Ils vinrent en 1761 à St Flour, à Murat, à Vic, à Aurillac, à St Céré, à Tulle etc. Ils portoient du tabac, et le débitoient sans vexer personne⁶². »

Réelle ou mythique, « la mémoire de Mandrin vit dans le cœur des peuples », selon la formule chère à Stendhal tenté par la vision romantique du héros⁶³. La littérature populaire s'empare du phénomène Mandrin dès 1755 et, tout au long du siècle suivant⁶⁴, nourrit l'imaginaire de ses lecteurs d'un florilège de hauts faits qui édifie peu à peu le paradigme du « bandit au grand cœur », nous l'avons vu⁶⁵. Les écrits du for privé gardent également l'empreinte d'une transmission fortement oralisée de la mémoire du brigand. Son immortalité est portée par la parole. Dans ses *Confessions*, Quesné rapporte par exemple une anecdote racontée par un ami qui la tient lui-même de son père et selon laquelle Mandrin se serait invité à sa table et lui aurait offert

⁶⁰ Roche D., *Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 106-107.

⁶¹ Sur les « Mandrins », voir Townley C., *La véritable histoire de Mandrin*, Grenoble, Archives de Savoie, La fontaine de Siloé, avec un avant-propos de Jean Nicolas, 2006.

⁶² *Manuscrit de Roquier, curé de Thérondels en Rouergue (XVIII^e s.)*, op. cit., f^o 299-300.

⁶³ Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, Paris, Lévy Frères, 1854, p. 200.

⁶⁴ Octave Chenavaz en fait volontiers un paladin de la contrebande : Chenavaz O., « Un Mandrin chevalier de la table ronde », *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 juin 1893, n^o 620, p. 603. Au XX^e siècle, la veine du roman historique ne s'émousse absolument pas : en 1935, Joseph Jolinon imagine par exemple le journal d'un compagnon de Mandrin : *Mandrin par un de sa bande*, publié chez Gallimard et livré par le même auteur dans la collection « imageries » en compagnie d'un *curé d'Ars par un paysan de son temps* et d'un *Lamartine par le tailleur de pierre de Saint-Point*. Parmi les publications récentes, signalons le roman de Marie Brantôme, *Mandrin, bandit des Lumières* Paris, Flammarion, 1999, réédité en poche depuis. Et les nombreuses rééditions des ouvrages de Franck Funck-Brentano sont également autant de preuves du succès inaltérable des aventures de Mandrin.

⁶⁵ Sur Mandrin après Mandrin, voir le très intéressant catalogue d'exposition du Musée Dauphinois, déjà cité, et notamment les participations d'Eloïse Antzamidakis sur « les plaintes », de Valérie Huss sur « la postérité de Mandrin », et de Christian Abry sur la mise en scène contemporaine de la mémoire de Mandrin.

de son tabac, remerciant son hôtesse par une « jolie coupe d'indienne⁶⁶ ». Lorsque Michel Forest s'étonne de n'avoir jamais entendu de brigand faire « autant de bruit », il témoigne pareillement de la puissance de l'oralité dans un monde majoritairement analphabète⁶⁷. Si le bouche à oreille fonctionne à merveille et permet la diffusion d'une mémoire visuelle en forme de « celui qui a vu l'homme qui a vu l'ours », d'autres formes de circulation mémorielle sont plus inattendues, comme ce sujet de dissertation proposé en 1759 aux élèves du collège des Jésuites de Rouen sur la relativité des décisions de justice : « Dans un temps plus favorable, la France ferait un Alexandre de celui à qui elle donne le nom de brigand. La fortune, à son gré, fait et absout le coupable. La prospérité fait estimer le crime et l'adversité le fait mépriser⁶⁸. »

Conversations sur la place publique, nouvelles et rumeurs, propos de salon ou réflexions pédagogiques témoignent de la fascination suscitée par les grandes figures de criminels, fascination unanimement partagée, aussi bien par l'homme de la rue, le lecteur de littérature bleue, que par ceux qui fréquentent des sphères sociales plus relevées, tels Quesné, d'Argenson ou Voltaire. Mandrin, pour longtemps encore, est au cœur du bruissement du monde⁶⁹.

*

Intrépide contrebandier ou brigand scélérat ? Le portrait de Mandrin dessiné par ses contemporains dans le for privé de leurs écrits domestiques est toujours assez positivement connoté et la face sombre, redoutable et parfois violente du hors-la-loi est généralement passée sous silence. Fameux corsaire, condamné vertueux qui fait fi de la justice du roi mais non de celle de Dieu – et donc meurt en bon chrétien et pour certains peut-être même en martyr –, telles sont les qualités relevées de manière presque unanimes. De fait, on peut penser que la contre-offensive royale des opuscules anti-mandriniens n'a jamais atteint son but. En revanche, après lecture attentive des papiers ordinaires d'écrivains tout aussi ordinaires, on ne saurait valider dès le second XVIII^e siècle l'image du brigand généreux, protecteur des pauvres et « mangeur des mangeurs ». Cette représentation idéalisée sera forgée plus tard, à la faveur d'une volumineuse littérature au contenu plus ou moins hagiographique et fantaisiste qui naît à la fin du XVIII^e siècle et s'épanouit vraiment au cœur du siècle suivant. Par ailleurs, au moment de sa mort, le célèbre

⁶⁶ Quesné J.-S., *Confessions (1778-1826)*, Paris, Pillet, 1828, tome 2, p. 139-140.

⁶⁷ Forest M., *op. cit.*, p. 44.

⁶⁸ Sujet de dissertation inspiré de l'aventure de Mandrin et proposé à ses élèves par le Père Mamachy, préfet du collège des Jésuites de Rouen, le 3 mars 1759. BN, Fonds Français, vol. 12721, f° 353. Voir Fonvielle R., *op. cit.*, p. 7.

⁶⁹ Le brigand reste très populaire, parfois sollicité pour vanter les mérites d'une bière aux noix dauphinoise authentique, ou bien encore pour soutenir le combat social, comme celui mené par Gérard Nicoud dans les années soixante du XX^e siècle. On pouvait lire à Grenoble, en 1969, sur une pancarte brandie dans une manifestation par un membre du CIDUNATI : « Mandrin avec nous ! ». Abry C., « Mandrin mis en scène... mais mis en mémoire ? », Huss V., *Louis Mandrin, malfaiteur ou bandit au grand cœur ?*, *op. cit.*, p. 130.

contrebandier n'a pas encore conquis ses lettres de noblesse de « bandit social » - au sens où l'entend Hobsbawm – tout simplement parce qu'on connaît mal ses origines et son parcours antérieur à ses actes de contrebande.

Ce que l'on retient plutôt de ses hauts faits dans les écrits du for privé de son temps, « c'est une certaine hardiesse, une certaine grandeur⁷⁰ », qualités mises au service d'un destin singulier, celui d'un homme qui s'oppose à la machine fiscale, qui introduit un caillou dans ses rouages et empêche ainsi son fonctionnement inéquitable. Mandrin figure ainsi immédiatement en David contre Goliath sous la plume de ses admirateurs ; un David jeune et intrépide face à un Goliath polymorphe que ses contemporains, y compris certains officiers royaux, reconnaissent et dénoncent volontiers sous les traits des Fermiers Généraux ! Autrement dit, le mythe du brigand justicier existe immédiatement, bien avant celui du bandit social et protecteur des pauvres, et fait déjà de Mandrin un héros à part entière. Laissons les derniers mots à Restif de la Bretonne, médités en 1759 pour sa *paysanne pervertie*, quatre ans à peine après la mort de Mandrin : « Je préfère le sort d'Erostrate, de Cartouche ou de Mandrin, à celui de quelque honnête homme obscur, mort avant d'avoir cessé de vivre et parfaitement nul aujourd'hui⁷¹ ».

⁷⁰ Restif de la Bretonne, *La paysanne pervertie*, Paris, veuve Duchesne, 1784, p. 52-53.

⁷¹ *Ibid.*